



**Vignettes – Saison 2024**  
**\*\* NOUVELLE PROCÉDURE! \*\***

**Estérel, le 17 avril 2024** – Les vignettes pour la saison 2024 pour les embarcations nautiques sont maintenant disponibles!

**Une nouvelle façon de procéder a été mise en place cette année.** Les demandes de vignette pourront être complétées uniquement en ligne. Le mode de paiement accepté pour l'émission de la vignette est par carte de crédit seulement.

Pour les personnes qui n'ont pas accès à Internet ou qui n'ont pas d'adresse courriel, vous devez vous présenter à l'hôtel de ville, un ordinateur sera mis à votre disposition et nous pourrons vous assister avec la demande au besoin.

Vous devrez faire une demande pour chaque embarcation. Un maximum de trois (3) vignettes pour un nombre équivalent d'embarcations peut être émis par résidence. Il est important d'avoir les documents obligatoires (si applicable) en version numérique avant de procéder à la demande en ligne, car vous devrez les ajouter à votre demande.

**Documents requis**

Pour tous les demandeurs	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Carte de conducteur d'embarcation de plaisance ou preuve de compétence</li> <li>- Permis d'embarcation (Transports Canada)</li> <li>- Photo pleine vue latérale de l'embarcation (# visible) *</li> </ul>	
<i>* Possibilité de vous engager à nous remettre la photo au moment de la mise à l'eau.</i>	
Pour les non-riverains, s'ajoute l'obligation de remettre :	Pour les locataires, s'ajoute l'obligation de remettre :
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bail de la marina; <b>ou</b></li> <li>- Autorisation d'amarrage au quai d'un riverain (max 3 embarcations au total); <b>ou</b></li> <li>- Engagement à procéder à la mise à l'eau journalière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bail de location (4 mois et plus)</li> </ul>

Complétez votre(vos) demande(s) en ligne ici : <https://esterel.edemandes.com/>

Guide détaillé : [cliquez ici!](#)

**Si vous éprouvez des difficultés avec votre demande, vous pouvez communiquer avec nous durant les heures régulières de bureau, il nous fera plaisir de vous aider.**

**Notez que les vignettes, une fois émises, seront apportées au débarcadère et vous seront remises au moment de la mise à l'eau.**

